

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Budget commune 2023** : Décision modificative n° 01
- ⇒ **Voye de Chavelot** : cession de terrain à M. SCHLUPP Thiebaut

Questions diverses

- Travaux de requalification de la place de l'église : retour des offres
- Organisation de la Sainte Fleur du 1^{er} octobre 2023
- Courriel de Mme JEANDESBOZ chemin rue des rappes
- INSEE : résultat des comptages du recensement de la population 2023
- Cimetière : Règlement et compteur d'eau
- ONF : Elaboration du plan d'aménagement de la forêt communale,
- Le frichti de Vic : demande d'emplacement 1 fois tous les 15 jours

📁 **Informations diverses**

Convocation adressée le : 29 juin 2023

Présents : Mmes Virginie HIVERT, Bernadette MARQUIS, et MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUNDNINE, Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY.

Absent :

M. Anthony LANGEVIN donne procuration avec M. Christophe DURIN

Secrétaire : Pierre VISSA

N° DCM 22/2023	<u>INSTAURATION D'UNE AIDE A LA RENOVATION DES LOGEMENTS VACANTS</u>
-------------------	----------------------------------------------------------------------

Mme le Maire informe que dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme de l'Habitat, (PLH), afin de faire évoluer, de renforcer et d'élargir son intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat existant et d'accélérer la résorption de la vacance et du bâti dégradé, la Communauté d'Agglomération d'Epinal a mené en 2021 une étude pré-opérationnelle pour mettre en place un dispositif ambitieux devant succéder au Programme d'Intérêt Général (PIG) 2018-2021.

Cette étude, doublée des réflexions menées ces derniers mois dans les différentes instances communautaires, a conduit à l'adoption en conseil du 24 janvier 2022 ; d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et du Cade de Vie pour la Vie pour la période 2022-2025.

Cette opération, conduite par l'Agglomération avec les soutiens financiers de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Région Grand Est et du Département des Vosges, consistera en l'accompagnement administratif, technique et financier renforcé des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs du territoire avec pour principaux objectifs de :

- Les encourager à rendre leurs logements confortables, économes et sains ;
- Lutter contre les situations de précarité énergétique, d'habitat indigne et non décent ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ;
- D'encourager restauration et la remise sur le marché des logements vacants ;
- De redynamiser les centres-bourgs et cœurs de villages.

Afin de remplir ses objectifs, la Communauté d'Agglomération a souhaité mettre en place des moyens spécifiques sur ces deux derniers points par la mobilisation d'une aide à la remise sur le marché des logements vacants privés.

Par souci d'équité, il est proposé que les communes volontaires adoptent toutes le même principe d'abondement de l'aide communautaire à hauteur de 2,5% du montant H.T. des travaux de rénovation plafonné à 2 000€ par logement, soit une aide globale maximale (CAE + Commune) de 12,5% du montant HT des travaux plafonné à 12 000 € par logement. A noter que cette aide sera cumulable avec les autres dispositifs d'aide à la rénovation de l'habitat privé. Ces aides complémentaires seront étudiées lors de l'accompagnement du porteur de projet par les services de la CAE.

La mise en œuvre de l'OPAH-Cadre de Vie, dont l'aide à la rénovation des logement vacants, sera pilotés par le service « Maison de l'Habitat » et l'équipe de conseillers en rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

D'APPROUVER la mise en place d'une aide communale à la rénovation des logements vacants en complément de l'aide intercommunale,

D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents afférents à la mise en place de cette aide,

D'INSCRIRE les crédits correspondant au budget primitif 2024 et suivants sur la base d'une prime à la rénovation, soit 4 000,00 € maximum par an.

N° DCM 23/2023	<u>TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DES RAPPES</u> <u>ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE</u>
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme le Maire rappelle que la consultation concernant les travaux de requalification de la rue des Rappes, a été lancée via la plateforme de dématérialisation du SMIC www.marches.smic-vosges.com, le 16 mai 2023 avec une date limite de réception des offres le 16 juin 2023 à 12 H 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 19 juin 2023.

Pour mémoire, l'estimation administrative globale s'élève à 100 000 € HT.

77 entreprises ont demandé le dossier de consultation. 4 offres ont été reçues dans le délai imparti.

Les offres ont été ouvertes devant la commission Travaux. Après analyse, toutes les candidatures ont été jugées recevables. Mme le Maire donne le compte rendu du rapport d'analyse des offres établi par le service de la CAE :

Entreprises	Prix (40 points)	Technique (60 points)	Note (100 points)	Classement
ACERE	10,6	58,0	68,6	2

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE

CABINET DEMANGE	16,3	29,0	45,3	3
ESPACE DE VIE INGENIERIE	12,4	21,0	33,4	4
IDP CONSULT	40	34,0	74,0	1

Après présentation des résultats de la Consultation, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DÉCIDE d'attribuer le marché de maître d'œuvre au bureau d'étude IDP Consult pour un montant de 3 500 € H.T.

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre comme indiqué ci-dessus et les documents s'y rapportant.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits aux budgets Commune article 2315.

INFORMATIONS DIVERSES :

CAE : Attribution du Fonds de concours pour la requalification de la route de Golbey (11 317 € HT)

Arrivée de M. Anthony LANGEVIN à 21h15.

ONF :

Ventes bois entreprise LAPORTE pour un montant de 3 645.60 € TTC (parcelle 9a) et l'entreprise CALOT pour un montant de 26 157.60 € TTC (parcelle 15).

Courrier reçu de la police municipal de Thaon les Vosges suite à un dépôt sauvage sur la forêt domaniale de la commune

Arrêté Préfectoral n° 230/2023 du 21/06/2023 portant restriction de l'usage de l'eau

Aire de Jeux : retour de la réunion du 16 juin 2023

MAM : demande l'autorisation d'installer une pergola, les membres du conseil municipal, autorisent l'installation de la pergola dans la cour derrière le bâtiment.

Entretien fossés

Route de Thaon l'aqueduc qui dessert le terrain de M. CHEVALLEY a été cassé suite au curage des fossés

L'entretien passage le long de l'Avière et fossé M. BEAUMONT effectué par l'employé communal (travaux annuels).

Travaux enrobés : des trous ont été rebouchés pour un montant de 380 €. Route de Thaon et route de Golbey. Une demande de devis supplémentaire concernant la route de Golbey au niveau de l'aqueduc maison Gilbert AZIER.

Micro folie week end du 26 août 2023 coût estimé 3 914 e (CAE : 2 524 € et Commune : 1390 €)
A préparer les invitations.

Troupe Théâtrale

Troupe de 10 personnes (Jocelyne GAULARD)

Demande si possible pour une représentation a Domèvre selon les dispo de la commune

Doit donner jeudi 6 juillet le tarif pour une représentation

Demande d'Intention d'Aliéner : vente de la maison de Mr et Mme PAULIN rue du Pré Marot

Congés :

Employés communaux en congés :

- pour Jean-Louis du 24/07 au 06/08/2023
- pour Karine du 31/07 au 21/08/2023

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 31 août 2023 à 20 heures

Fin de la séance : 21H45